

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 21h35 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

À 22h32 monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier quitte la séance.

Est absent : Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 novembre 2020 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2020-11-346**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant de l'ordre du jour le point 6.3 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2020
  - 3.3 Dépôt du compte rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 2 juillet 2020
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 4 août 2020
  - 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 6 octobre 2020

#### 4. Avis de motion

- 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro E-455 décrétant une dépense de 9 500 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose
- 4.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro E-455 décrétant une dépense de 9 500 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose
- 4.3 Avis de motion – Règlement numéro 431-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les limites des zones H-108 et H-109, modifier certaines dispositions dans les grilles des spécifications H-107, H-108, H-109, H-110 et H-111 et réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-111
- 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 431-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de préciser les normes relatives aux projets intégrés
- 4.5 Avis de motion – Règlement numéro 431-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'intégrer les zones H-01 et H-100 à même la zone H-07 ainsi que de modifier les normes de lotissement de la zone H-07
- 4.6 Avis de motion – Règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432
- 4.7 Avis de motion – Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
- 4.8 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park

#### 5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 468 établissant un Programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine réutilisables et de produits d'incontinence réutilisables
- 5.2 Adoption du Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019
- 5.3 Adoption du règlement numéro 456-2 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la ville d'Otterburn Park afin d'abroger l'article 10b), de remplacer l'article 10c) et à l'annexe b, d'abroger les articles 4.4 et 4.5 et de remplacer l'article 4.7 paragraphe 1
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les limites des zones H-108 et H-109, modifier certaines dispositions dans les grilles des spécifications H-107, H-108, H-109, H-110 et H-111 et réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-111

- 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de préciser les normes relatives aux projets intégrés
- 5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'intégrer les zones H-01 et H-100 à même la zone H-07 ainsi que de modifier les normes de lotissement de la zone H-07
- 5.7 Adoption du projet de règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432
- 5.8 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur les premiers projets de Règlement numéros 431-27, 431-28 et 431-29 ainsi que le projet de Règlement 432-5
6. Administration générale
  - 6.1 Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de la Ville d'Otterburn Park : 19 novembre
  - 6.2 Nomination du maire suppléant pour la période du 17 novembre 2020 au 15 mars 2021
  - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
  - 6.4 Indexation des salaires du personnel de niveau-cadre
  - 6.5 Production graphique des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
  - 6.6 Impression des bulletins municipaux : Info Otterburn Park – Octroi du contrat
  - 6.7 Octroi de la permanence d'emploi – Coordonnateur loisir et culture du Service du loisir et de la culture
  - 6.8 Comité consultatif en sécurité municipale – Nomination du président
  - 6.9 Nouvel administrateur - Société culturelle de la Pointe-Valaine inc.
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 octobre au 9 novembre 2020
  - 7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 771 000 \$ qui sera réalisé le 1<sup>er</sup> décembre 2020
  - 7.3 Soumissions pour l'émission d'obligations
  - 7.4 Annulation de la résolution : 2018-12-404 (Services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réhabilitation d'infrastructures en 2019 – Adjudication du contrat)
  - 7.5 Octroi du contrat - Financement par crédit-bail
8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'un bâtiment principal – 420, rue des Groseilliers
  - 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 252, rue Connaught

- 8.3 Demande de dérogation mineure – Lots numéros 4 548 047 et 6 381 948, chemin des Patriotes
- 8.4 Octroi d'un mandat à M<sup>e</sup> Josée Larivière, notaire – Préparation d'un acte notarié et autre – Cession de lots : secteur Le Patriote – Autorisation de signature – Annulation de la résolution portant le numéro 2020-07-212
9. Travaux publics
  - 9.1 Service des travaux publics – Saison 2020-2021 – Embauche d'employés saisonniers et approbation de l'échelle salariale : préposés-surveillants de patinoires
  - 9.2 Service de laboratoire de contrôle des matériaux – Projet d'infrastructures « Le Patriote », phase 1 – Octroi du contrat au soumissionnaire conforme (TP-2020-80-API)
  - 9.3 Octroi de la permanence d'emploi – Mécanicien : col-bleu au Service des travaux publics
  - 9.4 Octroi de la permanence d'emploi – Col-bleu saisonnier (6 mois) au Service des travaux publics
  - 9.5 Résolution mandatant des employés municipaux à signer tout document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'un véhicule
  - 9.6 Modification de l'autorisation de la demande – Entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement de l'intersection projetée entre la collectrice du secteur du Patriote et le chemin des Patriotes (route 133)
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – L'Arrière-Scène
  - 10.2 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Club Arabesque inc.
  - 10.3 Autorisation de signature – Addenda – Protocole d'entente : gestion de la piscine extérieure de la Ville d'Otterburn Park
11. Environnement
  - 11.1 Campagne provinciale annuelle de sensibilisation au radon, « Villes et municipalités contre le radon » - Association pulmonaire du Québec
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Monsieur le maire Denis Parent**

- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 28 octobre 2020;
- Séance ordinaire du comité consultatif en environnement de la Ville d'Otterburn Park, le 3 novembre 2020;
- Séance préparatoire du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 5 novembre 2020;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 12 novembre 2020;
- Rencontre virtuelle avec monsieur Yves-François Blanchet à titre de suivi du dossier TELUS, le 13 novembre 2020.

### **Monsieur Louis Côté**

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, le 10 novembre 2020, à cet égard, monsieur Côté informe les citoyens d'un déversement massif d'eaux usées dans la rivière Richelieu, effectué par la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, le 24 novembre 2020 de 7h à 17h et invitation aux citoyens à restreindre leur consommation d'eau potable pendant cette période.

### **Monsieur Jacques Portelance**

- Visioconférence de l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant le lancement de la consultation publique sur le projet de plan stratégique de développement du transport collectif, le 27 octobre 2020;
- Rencontre avec la directrice de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park, le 27 octobre 2020, concernant la vérification des dépenses du mois et discuter. De plus, le processus de prise en charge par la MRC de La Vallée-du-Richelieu est toujours en cours et devrait se terminer pour le début de l'année 2021;
- Visioconférence – Assemblée générale annuelle de la Table de concertation des aînées de la Vallée du Richelieu, le 29 octobre 2020;
- Invitation aux citoyens à se joindre à la Guignolée du dimanche 22 novembre 2020 au Centre Marcel-Lacoste dès 9h.

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

### **RÉSOLUTION 2020-11-347**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 OCTOBRE 2020**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020, tel que modifié au point 2.1 (rapport mensuel du conseil municipal), en ajoutant les réunions ou autres activités auxquelles ont assisté ou participé messieurs les conseillers Louis Côté et Jacques Portelance.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 OCTOBRE 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2020.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 2 JUILLET 2020**

Est déposé le compte rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 2 juillet 2020.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 4 AOÛT 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 4 août 2020.

**DÉPÔT** **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 6 OCTOBRE 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 6 octobre 2020.

**AVIS DE MOTION**

**RÉSOLUTION** **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-455 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 500 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MEME MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES AUCLAIR, DES BOULEAUX, DESROCHES, PARKVIEW, PINE ET ROSE**  
**2020-11-348**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement d'emprunt numéro E-455 décrétant une dépense de 9 500 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose.

L'objet de ce Règlement est d'autoriser le conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose, conformément au plan réalisé par Shellex Groupe Conseil inc., et pour réaliser ces travaux, le conseil dépensera une somme n'excédant pas 9 500 000 \$ et acquittera ces dépenses décrétées sur une période de vingt (20) ans, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**AVIS DE MOTION** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-455 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 500 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MEME MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES AUCLAIR, DES BOULEAUX, DESROCHES, PARKVIEW, PINE ET ROSE**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement d'emprunt numéro E-455 décrétant une dépense de 9 500 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Auclair, des Bouleaux, Desroches, Parkview, Pine et Rose.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 12 novembre 2020.

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-108 ET H-109, MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DANS LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS H-107, H-108, H-109, H-110 ET H-111 ET RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-111**

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les limites des zones H-108 et H-109, modifier certaines dispositions dans les grilles des spécifications H-107, H-108, H-109, H-110 et H-111 et réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-111.

L'objet du projet de règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Agrandir la zone H-109 à même la zone H-108;
- Augmenter le nombre minimal de logements dans la zone H-109;
- Modifier les normes concernant les aires de stationnement pour les zones H-107, H-108 et H-109;
- Réduire les dimensions minimales ainsi que les marges latérales pour les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-111;
- Permettre les habitations multifamiliales de six (6) logements dans la zone H-110;
- Abroger les mentions à l'article 34.1 des grilles des spécifications;
- Autoriser les projets intégrés dans la zone H-109;
- Abroger certaines normes spécifiques concernant la largeur maximale de lot dans les zones.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 12 novembre 2020.

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PRÉCISER LES NORMES RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS**

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de préciser les normes relatives aux projets intégrés.

L'objet du projet de règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Modifier la définition de « mur mitoyen » ;
- Préciser les normes générales applicables aux projets intégrés ;
- Uniformiser les normes relatives aux dégagements entre les bâtiments principaux ;
- Abroger une partie de l'article sur l'aire de stationnement ;
- Augmenter à dix (10) mètres la présence d'arbre longeant la rue publique ainsi que l'ajout des normes concernant les sentiers et les piscines ;
- Préciser les normes concernant les bâtiments accessoires et accessoires communautaires ;
- Modifier les méthodes d'atténuations visuelles des aires d'entreposage ;
- Abroger les délais de réalisations.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 12 novembre 2020.

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'INTEGRER LES ZONES H-01 ET H-100 A MEME LA ZONE H-07 AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE H-07**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'intégrer les zones H-01 et H-100 à même la zone H-07 ainsi que de modifier les normes de lotissement de la zone H-07.

L'objet du projet de règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de:

- Abroger la zone H-01 ;
- Abroger la zone H-100 ;
- Intégrer les zones H-01 et H-100 à même la zone H-07 ;
- Modifier les normes de lotissement pour la zone H-07.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 12 novembre 2020.

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 432-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 432**

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432.

L'objet du présent projet de Règlement de lotissement est :

- D'introduire des précisions sur les modalités de cession de terrains à des fins de voies de circulation ;
- De préciser la méthode afin d'établir la valeur du site et les opérations cadastrales qui ne sont pas assujetties aux dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel ;
- De prévoir les contributions excédentaires, anticipées ou reportées ;
- De modifier la disposition concernant les contrats notariés ;
- De modifier la disposition concernant les servitudes ;
- D'introduire des normes générales relatives aux dimensions des terrains ;
- D'abroger la disposition relative à l'orientation des terrains ;
- D'expliquer la méthode de calcul d'une profondeur minimal de lot ;
- D'abroger la disposition concernant la largeur minimale d'un terrain ;
- De remplacer la norme relative au frontage des terrains sur la ligne extérieure d'une courbe de rue ;
- D'abroger l'article 33 concernant la ligne arrière des terrains situés à l'intérieur d'une rue courbe ;
- De modifier les dispositions s'appliquant à la dimension minimale d'un terrain ;
- D'introduire des exceptions sur l'application des normes minimales de lotissement ;
- D'abroger les normes particulières visant le frontage maximal pour les lots projetés situés dans les zones H-102, H-103, H-104, H-105, H-107, H-108, H-109, H-110, H-111 et H-113 ;
- D'abroger la disposition relative aux terrains non conformes au moment de l'entrée en vigueur du présent Règlement ;
- De modifier l'énoncé d'un lot dérogoire protégé par droits acquis ;
- Remplacer les dispositions relatives à la modification d'un lot dérogoire ;
- De modifier une disposition relative au privilège au lotissement.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 12 novembre 2020.

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 469 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK**

Monsieur le maire Denis Parent, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 469 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 12 novembre 2020.

**RÉSOLUTION 2020-11-348-1**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK**

Monsieur le maire Denis Parent, présente et dépose le projet de règlement numéro 469 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park.

L’objet de ce projet de Règlement est de fixer les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d’urbanisme, de loisirs et de culture.

**RÈGLEMENTATION**

*Note de la séance :*

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l’assistance de l’objet et de la portée du Règlement numéro 468.*

**RÉSOLUTION 2020-11-349**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 468 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’ACQUISITION DE PRODUITS D’HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D’INCONTINENCE RÉUTILISABLES**

**CONSIDÉRANT** qu’un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 octobre 2020 et une copie du Règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l’objet du Règlement, sa portée, son coût et le cas échéant, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 468, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 383-25-2.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-350**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DECRETANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2019**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 octobre 2020 et une copie du Règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet du Règlement, sa portée, son coût et le cas échéant, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 383-25-2, tel que modifié.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 456-2.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-351**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**

**NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 10B), DE REMPLACER L'ARTICLE 10C) ET À L'ANNEXE B, D'ABROGER LES ARTICLES 4.4 ET 4.5 ET DE REMPLACER L'ARTICLE 4.7 PARAGRAPHE 1**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 15 octobre 2020 et une copie du règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement a été tenue du 21 octobre au 5 novembre 2020 et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 456-2, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-27.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-352**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H-108 ET H-109, MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DANS LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS H-107, H-108, H-109, H-110 ET H-111 ET RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-111**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-27, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-28.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-353**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE PRÉCISER LES NORMES RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-28, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-29.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-354**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'INTEGRER LES ZONES H-01 ET H-100 À MÊME LA ZONE H-07 AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE H-07**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-29, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 432-5.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-355**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 432-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 432**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 12 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 432-5, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2020-11-356**

**RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 431-27, 431-28 ET 431-29 AINSI QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT 432-5**

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées des premiers projets de Règlement numéros 431-27, 431-28 et 431-29 ainsi que du projet de Règlement 432-5 suivants, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les limites des zones H-108 et H-109, modifier certaines dispositions dans les grilles des spécifications H-107, H-108, H-109, H-110 et H-111 et réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-111;
- Premier projet de Règlement numéro 431-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de préciser les normes relatives aux projets intégrés;
- Premier projet de Règlement numéro 431-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'intégrer les zones H-01 et H-100 à même la zone H-07 ainsi que de modifier les normes de lotissement de la zone H-07;
- Projet de Règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432.

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ou de la consultation écrite, le cas échéant, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence au greffier adjoint, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption des présents Règlements.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
2020-11-357**

**JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK : 19 NOVEMBRE**

**CONSIDÉRANT** qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

**CONSIDÉRANT** que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

**CONSIDÉRANT** que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de sensibiliser la population de la Ville au dépistage du cancer de la prostate;

**CONSIDÉRANT** que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Louis Côté, appuyé par monsieur Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-11-358**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2020 AU 15 MARS 2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** monsieur Louis Côté, conseiller du district numéro 2, *Du Pont-Noir*, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 17 novembre 2020 au 15 mars 2021;

**QUE** le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires lorsque le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

**RÉSOLUTION  
2020-11-359**

**INDEXATION DES SALAIRES DU PERSONNEL DE NIVEAU-CADRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal accorde au personnel de niveaux cadre, une augmentation salariale de 2 % pour l'année 2021;

**QUE** le directeur des finances et trésorier soit et est autorisé à faire les ajustements nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

**QUE** les crédits budgétaires nécessaires à cette fin soient prévus au budget de l'exercice 2021 dans les postes de rémunération et d'avantages sociaux appropriés.

**RÉSOLUTION  
2020-11-360**

**PRODUCTION GRAPHIQUE DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK – OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation datée du 26 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville octroie le contrat de service de graphisme à Anie Massey afin de réaliser la conception graphique des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2021;

**QUE** la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION  
2020-11-361**

**IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX : INFO OTTERBURN PARK – OCTROI DU  
CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT** la recherche de prix effectuée par la direction des Services aux citoyens, relations publiques et communications;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville octroie le contrat d'impression des bulletins municipaux Info Otterburn Park à Groupe Audaz;

**QUE** la directrice des Services aux citoyens, relations publiques et communications soit et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-341 Communication – bulletin municipal.

**RÉSOLUTION  
2020-11-362**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – COORDONNATEUR LOISIR ET CULTURE DU  
SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Alex Thibodeau-Dépatie a été embauché à la Ville le 18 juin 2020 à titre de coordonnateur loisir et culture au Service du loisir et de la culture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Thibodeau-Dépatie a complété sa période de probation le 27 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de la culture, loisir et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 octobre 2020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas ;

**QUE** la Ville octroie à monsieur Alex Thibodeau-Dépatie, le poste de coordonnateur loisir et culture du Service du loisir et de la culture, à statut permanent, conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2020-11-363**

**COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ MUNICIPALE – NOMINATION DU PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jacques Portelance, conseiller, a remis sa démission à titre de président du comité consultatif en sécurité municipale de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par monsieur Louis Côté, conseiller, d'occuper cette charge;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Louis Côté, conseiller, à titre de président du comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-11-364**

**NOUVEL ADMINISTRATEUR – SOCIÉTÉ CULTURELLE DE LA POINTE-VALAINE INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'à la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., un poste d'administrateur est à combler suite au désistement de madame Yolande Dallaire à ce poste;

**CONSIDÉRANT** que la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. a élu à ce poste d'administrateur, monsieur Frédérick Fortier, conformément aux règlements généraux de cet organisme et demande à la Ville une confirmation de cette élection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal confirme à la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. l'élection de monsieur Frédérick Fortier à titre d'administrateur de cet organisme.

**FINANCES**

**RÉSOLUTION  
2020-11-365**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 14 octobre au 9 novembre 2020 tels que ci-après :

**Déboursés déjà versés :**

Chèques n <sup>os</sup> 19419 à 19516	112 178,38 \$
Liste des prélèvements n <sup>os</sup> 5503 à 5539	34 447,99 \$
Liste des dépôts directs n <sup>os</sup> 502073 à 502086	330 865,11 \$
Paies	163 532,24 \$

**Déboursés à venir :**

Chèques n <sup>os</sup> 19517 à 19551	2 745 936,17 \$
Liste des dépôts directs n <sup>os</sup> 502087 à 502130	205 284,65 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **3 592 244,54 \$**

**RÉSOLUTION  
2020-11-366**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 771 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 1<sup>ER</sup>  
DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 771 000 \$ qui sera réalisé le 1<sup>er</sup> décembre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
E-448	2 440 000 \$
E-450	1 533 696 \$
E-450	2 797 304 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-448 et E-450, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1<sup>er</sup> décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE  
830, RUE LAURIER  
BELOEIL, QC  
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville d'Otterburn Park, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-448 et E-450 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RÉSOLUTION  
2020-11-367**

**SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunts numéros E-448 et E-450, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2020, au montant de 6 771 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

417 000 \$	0,60000 %	2021
422 000 \$	0,70000 %	2022
427 000 \$	0,80000 %	2023
433 000 \$	0,90000 %	2024
5 072 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,61100

Coût réel : 1,29914 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

417 000 \$	0,55000 %	2021
422 000 \$	0,65000 %	2022
427 000 \$	0,75000 %	2023
433 000 \$	0,90000 %	2024
5 072 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,58700

Coût réel : 1,30046 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

417 000 \$	0,50000 %	2021
422 000 \$	0,60000 %	2022
427 000 \$	0,75000 %	2023
433 000 \$	0,85000 %	2024
5 072 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,51989

Coût réel : 1,31131 %

**CONSIDÉRANT** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jaques Portelance :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 6 771 000 \$ de la Ville d'Otterburn Park soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**RÉSOLUTION  
2020-11-368**

**ANNULLATION DE LA RÉSOLUTION : 2018-12-404 (SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES EN 2019 – ADJUDICATION DU CONTRAT)**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** la résolution portant le numéro 2018-12-404 soit annulée et que les sommes affectées ainsi libérées soient virées au solde de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2020-11-369**

**OCTROI DU CONTRAT - FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution portant le numéro 2020-09-293 lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020 par laquelle la Ville autorisait l'achat de deux camions et équipements de déneigement et un emprunt pour un financement par crédit-bail;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la loi pour les services de financement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, deux soumissions ont été reçues, soit :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Crédit municipal et manufacturier Rexcap inc.	575 053,45 \$
Crédit-bail Spar inc.	582 382,82 \$

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier formulées dans ses fiches de présentation adressées aux membres du conseil municipal et datées des 6 et 16 novembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville octroie le contrat de financement par crédit-bail relatif aux deux camions de déneigement faisant l'objet de la résolution portant le numéro 2020-

09-293 à la firme Crédit municipal et manufacturier Rexcap inc., et ce, conformément à l'article 573.1.1 de la Loi sur les cités et villes et aux conditions suivantes :

- Déboursé total : 575 053,45 \$;
- Durée : 120 versements mensuels (10 ans);
- Valeur résiduelle : 1 \$;
- Sujet au mécanisme d'indexation du taux implicite indiqué dans le document de soumission.

**QUE** la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence la greffière à signer tout document et à faire toute chose pour donner effet à ce qui précède;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Dette à long terme.

#### **DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION  
2020-11-370**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL –  
420, RUE DES GROSEILLIERS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec un rez-de-jardin;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront de maçonnerie de pierre de couleur « Arriscraft Forteresse Silverado » de déclin de bois couleur « Cèdre de l'ouest foncé », d'acrylique blanc et d'aluminium de couleur noire pour les portes et fenêtres;

**CONSIDÉRANT** que cette propriété a déjà fait l'objet d'une proposition similaire qui a été approuvée à deux reprises par résolution;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont décidé de modifier les plans pour s'ajuster à la pente du terrain en ajoutant un rez-de-jardin;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation préparé par Sylvain Labrecque en date du 19 octobre 2020, portant le numéro 4595 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence aux plans projet de construction réalisés par Evolution architecture inc. révisés le 14 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00042-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2020-11-371**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 252, RUE  
CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser l'ajout de deux entrées fermées et isolées;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 2020, sous le numéro 17353 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan de construction conçu par Gaëtan Gagnon, technologue, d'Habitat concept Gaëtan Gagnon inc. daté de septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont plutôt choisi de proposer les deux agencements de matériaux suivants :

**Choix 1**

Partie chevron : bardeaux de vinyle blanc;  
Partie mur : revêtement de vinyle blanc à la verticale.

**Choix 2**

Partie chevron : bardeaux de vinyle blanc;  
Partie mur : revêtement de vinyle blanc à l'horizontale (identique au revêtement existant, même fabricant).

**CONSIDÉRANT** que la galerie latérale sera accompagnée d'une nouvelle main courante en bois, des poteaux en aluminium ainsi que de garde-corps en aluminium de même couleur que les moulures grises existantes;

**CONSIDÉRANT** que l'agencement de plusieurs matériaux et le sens de la pose du déclin de vinyle interfèrent avec le reste du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment principal est majoritairement conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00046-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à l'application à l'horizontale du déclin de vinyle sur l'ensemble des agrandissements et à l'installation d'une bordure d'avant toit de couleur gris-anthracite de façon à reproduire les éléments déjà présents.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire fait lecture, le cas échéant, des commentaires reçus des personnes intéressées, le tout conformément aux dispositions concernant la consultation écrite prévues aux arrêtés ministériels pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2.*

**RÉSOLUTION  
2020-11-372**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOTS NUMÉROS 4 548 047 ET 6 381 948,  
CHEMIN DES PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une opération cadastrale visant le remplacement des lots numéros 6 381 948 et 4 548 047 afin de créer sept (7) lots soit, 6 397 802 à 6 397 808, présentant un frontage de 9,65 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un frontage maximal de neuf (9) mètres;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan de cadastre parcellaire, réalisé par François Lafleur, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2020, sous le numéro 180 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la grille de zonage exige un frontage minimum de neuf (9) mètres et l'article 34.1 du Règlement de lotissement impose également cette mesure comme la longueur du frontage maximal;

**CONSIDÉRANT** que l'article 34.1 est trop restrictif et qu'une modification réglementaire sera soumise au conseil;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont réduit au maximum le nombre de lot soumis au processus de demande de dérogation mineure afin de viser uniquement ceux qui sont voués à recevoir des maisons modèles;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun objectif du plan d'urbanisme n'est en lien avec la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que l'application du Règlement causerait un retard important dans la construction des maisons modèles de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00047-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2020-11-373**

**OCTROI D'UN MANDAT À M<sup>E</sup> JOSÉE LARIVIÈRE, NOTAIRE – PRÉPARATION D'UN ACTE NOTARIÉ ET AUTRE – CESSIION DE LOTS : SECTEUR LE PATRIOTE – AUTORISATION DE SIGNATURE – ANNULATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2020-07-212**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2020-07-212 à la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020 afin de mandater Me Josée Larivière, notaire, pour la préparation d'un acte notarié dans le cadre de la cession de lots dans le secteur Le Patriote;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'adoption de cette résolution, la Ville a reçu le plan cadastral parcellaire des lots à céder et réalisé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, sous le numéro de ses minutes 179 daté du 29 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'adoption de cette résolution, le promoteur Le Patriote 2020 inc. a fait l'acquisition de terrains dans le secteur et doit être ajouté à l'acte notarié de cession de lots;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de favoriser l'implantation d'un grand parc en bordure du chemin des Patriotes, il a été convenu lors des démarches d'élaboration du programme particulier d'urbanisme (ci-après PPU) que ces échanges de terrains seraient effectués pour répartir les superficies de parc et espaces verts offerts par chacun des promoteurs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville participera également à ces échanges afin de permettre le respect du concept de développement présenté dans le PPU;

**CONSIDÉRANT** que la Ville exige que les promoteurs, soit Le Patriote 2020 inc. et 9376-7614 Québec inc. (Groupe BCH) assument les coûts associés à la construction des rues et des infrastructures dans le projet et conséquemment, il est donc utile pour la Ville de leur céder les portions de lots vouées à la réalisation de rues afin qu'ils effectuent les travaux, conformément au plan cadastral parcellaire réalisé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, sous le numéro de ses minutes 179 daté du 29 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que les promoteurs s'engagent, par le biais des ententes relatives aux travaux municipaux, à rétrocéder par la suite à la Ville ces rues pour la somme de 1 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut mandater Me Josée Larivière, notaire, afin de préparer l'acte notarié nécessaire à cette fin et poser tout geste nécessaire à la réalisation de la présente;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 novembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** la Ville annule la résolution portant le numéro 2020-07-212 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020;

**QUE** la Ville approuve le plan cadastral parcellaire réalisé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, sous le numéro de ses minutes 179 daté du 29 septembre 2020;

**QUE** la Ville mandate M<sup>e</sup> Josée Larivière, notaire, afin de préparer l'acte notarié nécessaire à cette fin et poser tout geste nécessaire à la réalisation de la présente, conformément au plan cadastral parcellaire réalisé par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, sous le numéro de ses minutes 179 daté du 29 septembre 2020;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant d'effectuer lesdits échanges de terrains incluant tout acte notarié.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **RÉSOLUTION 2020-11-374**

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2020-2021 – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS ET APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE : PRÉPOSÉS- SURVEILLANTS DE PATINOIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des préposés-surveillants de patinoires temporaires pour la saison hivernale 2020 et 2021 et de majorer le salaire horaire de ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 novembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville engage les employés temporaires suivants, soit :

<b>Noms</b>	<b>Ancienneté</b>
Molly Fontaine	Échelon 5
Antoine Martin	Échelon 5
Marc-Antoine Brodeur	Échelon 5
Stélio Ndjobo	Échelon 4
David Fontaine	Échelon 4
Charles Rivard	Échelon 2
Laurie-Anne Boies	Échelon 2
Trystan Binette	Échelon 2
Renaud Carpentier	Échelon 2
Jean-Frédéric Sylvestre	Échelon 1
Pierre-Olivier Barbeau	Échelon 1
Thomas Desautels	Échelon 1
Marjolène Charron	Échelon 1

**QUE** la Ville approuve l'échelle salariale du poste de préposé-surveillant de patinoires;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-30-141 Patinoires extérieures – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2020-11-375**

**SERVICE DE LABORATOIRE DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – PROJET  
D'INFRASTRUCTURES « LE PATRIOTE », PHASE 1 – OCTROI DU CONTRAT AU  
SOUMISSIONNAIRE CONFORME (TP-2020-80-API)**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la loi pour les services de laboratoire de contrôle de matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures « Le Patriote », phase 1;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, trois soumissions ont été reçues, soit :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix budgétaire (taxes applicables incluses)</b>
Solmatech inc.	57 027,60 \$
Englobe	62 333,16 \$
Groupe ABS	73 701,27 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 novembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de service de laboratoire de contrôle des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solmatech inc., pour un montant budgétaire de 57 027,60\$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2020-80-API et la soumission de cette entreprise;

**QUE** ces dépenses relatives à ce contrat soient imputées au sous-projet financé par le versement des sommes prévues à l'article 4.7 du protocole d'entente liant le promoteur Le Patriote 2020 inc. à la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-11-376**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MÉCANICIEN : COL-BLEU AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Alexandre Carrière a été embauché à la Ville le 8 juin 2020 à titre de mécanicien col-bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Carrière a complété sa période de probation le 15 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulé dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 novembre 2020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent ;

**QUE** la Ville octroie à monsieur Alexandre Carrière, le poste de mécanicien col-bleu au Service des travaux publics, à statut permanent, conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols-bleus qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2020-11-377**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – COL-BLEU SAISONNIER (6 MOIS) AU  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Éric Dupuis a été embauché à la Ville le 8 juin 2020 à titre de col-bleu saisonnier régulier (6 mois) au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Dupuis a complété sa période de probation le 15 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulé dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 novembre 2020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent;

**QUE** la Ville octroie à monsieur Éric Dupuis, le poste de col-bleu saisonnier régulier 6 mois au Service des travaux publics, à statut permanent, conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols-bleus qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2020-11-378**

**RESOLUTION MANDATANT DES EMPLOYES MUNICIPAUX A SIGNER TOUT DOCUMENT  
REQUIS PAR LA SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC A L'OCCASION  
DE L'ACQUISITION OU DE LA CESSION D'UN VEHICULE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville, à l'occasion, acquiert ou cède des véhicules;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition ou la cession de tels véhicules nécessite la signature d'un mandataire de la Ville sur les formulaires de la Société de l'assurance automobile du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 novembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** messieurs Marc Archambault, chef d'équipe, Julien Gauthier, chef d'équipe, Alexandre Carrière, mécanicien et Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics soient mandatés et autorisés pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de ladite Société, à la suite de l'acquisition ou de la cession de tout véhicule de la Ville ou pour son bénéfice pour les années 2020 et 2021.

**RÉSOLUTION  
2020-11-379**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE LA DEMANDE – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION  
PROJETÉE ENTRE LA COLLECTRICE DU SECTEUR DU PATRIOTE ET LE CHEMIN DES  
PATRIOTES (ROUTE 133)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a pour objectif la construction du nouveau quartier domiciliaire « Le Patriote » ayant accès au chemin des Patriotes (route 133);

**CONSIDÉRANT** que le projet de développement « Le Patriote » à Otterburn Park comptera prêt 950 unités d'habitation sur une période de construction d'environ 5 ans et le besoin d'y installer ou d'y faire installer un feu de circulation à environ 50% de construction des unités du projet;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à faire les travaux ou accepte de confier les travaux, tel que spécifié par les normes du Ministère;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Ville à payer ou faire payer la totalité des coûts de réalisation du projet d'installation d'un feu de circulation et ces aménagements;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de collaboration doit être conclue entre la Ville et le ministère des Transports;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville confirme son souhait de négocier et signer une entente avec le Ministère quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet.

#### **FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

#### **RÉSOLUTION 2020-11-380**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – L'ARRIÈRE-SCÈNE**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par l'Arrière-Scène;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme est un centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie et sa mission consiste à produire et à présenter au Québec, au Canada et à l'étranger, des œuvres de création en plus d'accueillir et de diffuser des spectacles à l'intention d'un jeune public (volets familial et scolaire);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance à l'Arrière-Scène en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme Régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Ottawburn Park.

#### **RÉSOLUTION 2020-11-381**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – CLUB ARABESQUE INC.**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par le Club Arabesque inc.;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme consiste à offrir des cours de gymnastique afin de favoriser le dépassement et l'estime de soi auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance au Club Arabesque inc. en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme Régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-11-382**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA – PROTOCOLE D'ENTENTE : GESTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente portant sur la gestion de la piscine extérieure de la Ville conclu en 2018 entre SOPIAR, gestion sportive et la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier le protocole d'entente afin de fixer de nouvelles obligations à SOPIAR, gestion sportive, notamment quant à la gestion des demandes de réservation du bassin, la perception des revenus auprès des utilisateurs, des prélèvements des échantillons d'eau, pour fins d'analyse, etc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le directeur général et greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au protocole d'entente portant sur la gestion de la piscine extérieure de la Ville d'Otterburn Park.

**ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION  
2020-11-383**

**CAMPAGNE PROVINCIALE ANNUELLE DE SENSIBILISATION AU RADON, « VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON » - ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue à la Ville par l'Association pulmonaire du Québec, en partenariat avec Santé Canada et avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux, de participer à la cinquième campagne annuelle de sensibilisation au radon, « Villes et municipalités contre le radon »;

**CONSIDÉRANT** que cette campagne s'étend de novembre 2020 à mars 2021 et a pour but de sensibiliser la population aux dangers du radon, ce gaz inodore et incolore, qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, est à l'origine de 16 % des décès par cancer du poumon au Québec;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** la Ville participe à la cinquième campagne provinciale de sensibilisation au radon en achetant une trousse *clé en main* au montant de 590 \$, comprenant des détecteurs, dépliants, affiches, bannières et signets.

**SÉCURITÉ AUX CITOYENS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

<b>Monsieur Martin Savaria</b>	Feux de foyers extérieurs
<b>Madame Severine Leclerc et Monsieur Francis Beauregard</b>	Création d'un comité apolitique concernant la rue Maureen
<b>Madame Jackie Marquis</b>	Stationnement hivernal - Système de messagerie texte

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2020-11-384**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h57.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**